



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Charlesbourg

---

RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 59

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR  
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 41047HA**

---

**Avis de motion donné le 26 juin 2012  
Adopté le 28 août 2012  
En vigueur le 4 septembre 2012**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme est modifié afin d'agrandir la zone 41047Ha à même la totalité de la zone 41053Ra.*

**RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 59**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 41047HA**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE CHARLESBOURG, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

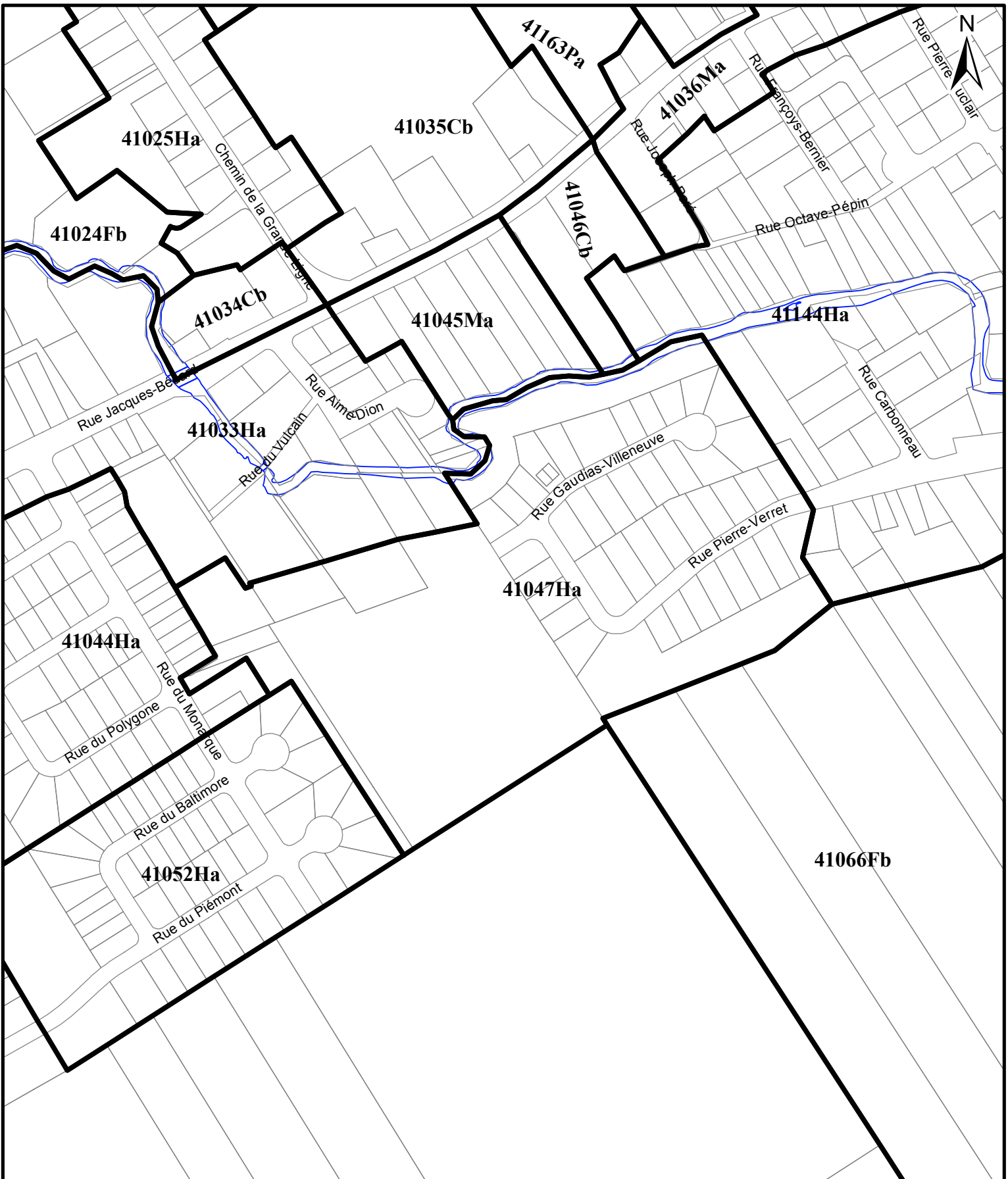
1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4, et de ses amendements est modifiée par l'agrandissement de la zone 41047Ha à même la totalité de la zone 41053Ra qui est supprimée, tel qu'il appert du plan numéro RCA4VQ59A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA4VQ59A01



**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME**  
 ANNEXE I - ZONAGE  
 EXTRAIT DU PLAN CA4Q41Z01

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan : 2012-05-01  
 No du règlement : R.C.A.4V.Q.59 No du plan : RCA4VQ59A01  
 Préparé par : M.M. Échelle : 1:4 000

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme afin d'agrandir la zone 41047Ha à même la totalité de la zone 41053Ra.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*